

## **NOTE D'INFORMATION**

## **AUTOCONTRÔLES DE PRODUCTION**

Lors de toute inscription au Concours Saveurs Nouvelle-Aquitaine, tout établissement traitant des denrées animales ou d'origine animale agréé ou non, doit pouvoir justifier auprès des Organisateurs qu'il réalise périodiquement des autocontrôles de sa production relatifs à l'hygiène des aliments conformément à la réglementation en vigueur le concernant (Méthode HACCP).

Pour se faire, il s'engage par écrit en retournant aux Organisateurs du Concours, la fiche d'engagement type jointe à la demande d'inscription dûment remplie, signée et accompagné des JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES.

Les Organisateurs se réservent le droit de ne pas enregistrer toute inscription incomplète jusqu'à obtention des pièces manquantes.

Les Organisateurs, AANA Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine



## ENGAGEMENT DE REALISATION D'AUTOCONTROLES DE LA PRODUCTION \*

## HYGIENE DES ALIMENTS A RETOURNER AVEC LA DEMANDE D'INSCRIPTION

AANA Cité Administrative - DDETSPP 4 Rue Raymond Poincaré - BP 71016 16001 ANGOULEME CEDEX

Je soussigné(e),
Représentant(e) la Société :
N° SIRET :
Demeurant à
déclare suivre une démarche « D'AUTOCONTROLES DE MA PRODUCTION » relative à l'Hygiène des Aliments en effectuant (1) :
☐ des <b>autocontrôles systématiques d'hygiène</b> (joindre les copies de justificatifs
□ et/ou des <b>analyses bactériologiques auprès du laboratoire de contrôle agréé</b> (copies des derniers résultats ou contrat avec le laboratoire)
Fait à Le Signature :

(1) Cocher la case correspondante

\* DOCUMENT OBLIGATOIRE POUR TOUTE INSCRIPTION